

Les Fables de La Fontaine et la formation des policières (1)

Gilles Renaud¹

Le 23 septembre 2024

La Cigale et la Fourmi enseigne comment interroger une personne contre qui de fortes preuves d'un crime ont été recueillies lors de l'enquête

D'entrée de jeu, notons que cette fable bien connue contient les éléments d'un interrogatoire bien réussi en ce qui a trait à un individu contre qui vous avez obtenu des preuves assez importantes. À l'appui de cette affirmation, nous allons reprendre les trois sujets d'une entrevue susceptible de faire avancer votre dossier dans un tel cas. Premièrement, les phrases du début de la fable font état de la toile de fond de « l'enquête », c'est-à-dire les faits que vous avez obtenus et vous êtes toujours bien servis si vous faites un survol des renseignements d'ordre général que vous possédez avec le témoin, afin de lui faire voir vos progrès. Donc, on sait ce qui suit :

La Cigale, ayant chanté
 Tout l'été,
 Se trouva fort dépourvue
 Quand la bise fut venue.
 Pas un seul petit morceau
 De mouche ou de vermisseau...

Deuxièmement, vous êtes souvent en mesure d'impressionner encore plus le témoin si vous poursuivez votre entretien en citant textuellement les paroles du témoin, au moyen des informations recueillies des autres sources que votre enquête a pu jeter à nu. Ainsi, nous savons ce que le dossier portant sur la cigale contient en ce sens :

Elle alla crier famine
 Chez la Fourmi sa voisine,
 La priant de lui prêter
 Quelque grain pour subsister
 Jusqu'à la saison nouvelle.
 « Je vous paierai », lui dit-elle,
 « Avant l'août, foi d'animal,
 Intérêt et principal. »

¹ Juge - Cour de justice de l'Ontario - janvier 1995 à avril 2023. Parmi mes livres, relevons Plaider – Un juge se livre, Les Éditions Yvon Blais, Cowansville, Québec, 2017, L'évaluation du témoignage Un juge se livre, Les Éditions Yvon Blais, Cowansville, Québec, 2008 et Principes de la détermination de la peine, Les Éditions Yvon Blais, Cowansville, Québec, 2004. L'auteur a aussi occupé à titre de Procureur adjoint de la Couronne (Ontario) et d'avocat au sein du ministère de la Justice (Canada).

La Fourmi n'est pas prêteuse ;
C'est là son moindre défaut

Le troisième volet de tout examen bien réussi d'un individu contre qui des preuves crédibles et lourdes pèsent est de bien lui présenter un commentaire, un constat, qui va faire réfléchir ce dernier, si pas immédiatement, certes dans les heures et jours qui suivent quant à ses minces chances d'éviter une peine fort importante. Dans le cas de cette fable, la Fourmi est fort habile à « clouer le bec », pour ainsi dire, de sa voisine en procédant habilement en deux temps. D'une part, en posant une question : « Que faisiez-vous au temps chaud ? dit-elle à cette emprunteuse. » Tout en sachant la réponse, soit : « Nuit et jour à tout venant Je chantais, ne vous déplaît. » D'autre part, elle « désarme » le témoin en lui disant : « Vous chantiez ? j'en suis fort aise : Et bien ! dansez maintenant. » Dans le cas de la détective, il s'agit de poursuivre la même logique, disons en étalant l'expertise portant sur l'ADN, ou l'enregistrement qui capte le visage du témoin à la sortie de la banque au moment où les alarmes sonnent, et ainsi de suite.

Il n'est pas de bonne guerre d'agir ainsi à moins d'avoir un dossier bien étoffé, mais si tel est le cas, ne soyez pas sous l'emprise de la gêne, car vous pourriez réussir à obtenir un aveu d'un détenu visant à alléger sa peine.